

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sde.charente@wanadoo.fr
Site internet : sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2009CS031**

Réunion du comité syndical du 30 octobre 2009

Date de convocation : 22 octobre 2009

Date d'affichage : 31 octobre 2009

OBJET : Ligne de trésorerie pour l'année 2010

L'an deux mil neuf, le trente du mois d'octobre à 14 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la Combe à Saint Yrieix sur Charente, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	56
Nombre de procurations au moment du vote :.....	1

Le Président demande à Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 3^{ème} Vice-Président délégué, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN :

Expose :

- Que par délibération n°2008CS038 du 3 novembre 2008, le Comité Syndical avait décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € pour l'année 2009.
- Qu'à ce jour, celle-ci a été utilisée comme suit :
 - 1^{ère} période du 23 janvier au 17 février 2009 :
 - 400 000 € du 23 janvier au 3 février 2009(12 jours) ;
 - 850 000 € du 4 février au 10 février 2009(7 jours) ;
 - 1 200 000 € les 11 et 12 février 2009(2 jours) ;
 - 700 000 € du 13 février au 17 février 2009(5 jours) ;
 - 2^{ème} période, du 14 mai au 24 juin 2009 :
 - 865 000 € du 14 mai au 2 juin 2009(20 jours) ;
 - 563 000 € du 15 juin au 24 juin 2009(10 jours) ;
 - 3^{ème} période, du 10 juillet au 11 août 2009 :
 - 572 000 € du 10 juillet au 16 juillet 2009(7 jours) ;
 - 782 000 € du 17 juillet au 11 août 2009(26 jours) ;
- Nombre total de jours d'utilisation depuis le 1^{er} janvier 2009 : 89 jours ;
- Montant moyen des besoins par jour d'utilisation : 718 157 € ;
- Montant total des intérêts : 3 547,91 € ;

Rappelle :

- Qu'en application de l'article 18.23 des statuts du SDEG 16 et de la délibération n° 2008-CS-014 du 23 mai 2008, le Comité Syndical a donné délégation au Président pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical.

Propose :

- De relancer une consultation auprès des organismes bancaires pour le même montant de 4 millions d'euros et ce, pour l'année 2010.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

57 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

- Approuve la proposition du Président consistant ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 4 millions d'euros pour l'année 2010.
- Autorise le Président, dans les conditions statutaires et en application des délégations qui lui ont été données, à prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment, le contrat avec l'organisme prêteur retenu.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.